L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 16 MARS 1889.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 16 mars
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 23 mars
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 30 mars

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).........$80 et $100
Deuxième classe.........$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New-York à Londres, via Havre, Southampton, ou via Havre, Dieppe, New Haven—1re classe, $86.00, $106.00, $126.00. 2e classe, $64.50.

New-York à Londres, via Havre, Paris, Calais Boulogne et Douvres—1re classe, $141.00, $121.00, $101.00. 2e classe, $81.00

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 20 mars, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants: KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS

Le steamer KNICKERBOCKER, Capt. Kemble.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. 0/0
Passage—Cabine.........$40
Entrepont.........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41
4mai—1an

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

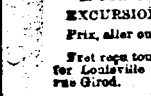

A partir du 1er octobre 1888, quitte Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:

Les MARDIS à l'arrivée du train de 12 M.
JEUDI à l'arrivée du train de 12 M.
SAMEDI à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau partira de OLD LANDING:
Les LUNDIS.........5 A. M.
MERCREDIS.........7 A. M.
VENDREDIS.........7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS. (Avis en sera dûment donné,)
Prix, aller ou retour.........$1.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.

W. G. COYLE, No. 47 rue Carondelet.
6 mai

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
...st mail 9 00 A.M	No 2 Fast mail 5:00 PM
...Express 6.25 P.M	No 4 Express 8:00 AM
Baton Rouge ...tion 10 00 A.M	No 6 Baton Rouge accommodation 3:45 P.M

...trains Nos 1 et 2 ont des chars Buffet ... entre la Nlle-Orléans et Vicksburg, ...his et Louisville.
...passagers peuvent rester dans les chars ...de Vicksburg jusqu'au matin.
...orrespondances de trains se font à Har... pour Natchez, N. J. et C. et Cooper's ... à Vicksburg avec le V., S. & P. et V. et M. ... à Memphis avec le Gulf Route pour Kan... et le West et N., M. & M. V. RR. pour aussi avec d'autres lignes divergentes. ...courte pour Hot Springs.

JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS, Agent Commercial.

...du Sud de la Nouvelle-Orléans ...du Texas et de la Californie.
...Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

...de la N Orléans ... Express, ...7:15 am	Arrivé à la N-Orléans Atlantic Express, daily......8:10 pm
...Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans, Express, daily...8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL —DE LA— Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes......$2,057,470 68
Bons des Etats-Unis, valeur au pair......50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché......346 855 61
Actions et autres effets......13,450 00
Maison de banque et autres propriétés foncières......118,480 71
Trésorier des Etats-Unis......$2,250 00
Change américain. 213,617 42
Argent (comptant). 1,056,550 58
Chèques pour le Clearing House.. 445,845 15 — 1,718,263 15
Total......$4,304,520 15

PASSIF.

Capital-actions.....$500,000 00
Fonds de surplus.. 150,000 00 — 650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes)...... 57,018 23
Circulation...... 45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques. 3,551,236 92
Balance due sur réduction du capital actions...... 800 00
Dividendes non payés...... 465 00
$4 304,520 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
3jan—3f

FAITES VOTRE GLACE.

Glace, crême à la glace, carafes frappées, en quelques minutes, avec nos appareils brévetés, faisant de 1 à 18 liv. de glace à la fois.—*Appareils pour climats chauds.* Prix $7.50 à $140.

L. DERMIGNY & CIE., 126 W. 25th str. NEW-YORK.
17fév—5 dim

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie....$167,151 81
Primes maritimes.... 3,728 96
Primes de rivières.... 2,782 90 — $173,663 67
Primes acquises de 1887...... 57,567 11
Total des primes......$231,230 78
Intérêt, loyers et sauvetage...... $16,460 84
$247,691 62

A déduire—
Primes non terminées pour 1888... $49,088 73
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'inscrire cette classe de risques...... 29,974 91
Autres primes remboursées...... 7,002 79
Réassurances...... 8,389 26 — $88,754 59
Revenu net...... $158,937 03

A déduire—
Risques de feu de 1888...... $103,101 34
Risques maritimes de 1888...... 1,276 42
Risques de rivières de 1888...... 510 73
Pertes payées pour 1888......$104,888 49
Commissions...... 16,110 27
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.. 3,150 73
Frais de cour et honoraires d'avocat...... 936 67
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage.. 4,062 02
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte...... 22,292 82
Profits et pertes...... 3 924 17 — $157,588 17
$1,349 14

A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:
Pertes de feu de 1877 payées en 1888...$44,046 63
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888...... 6,875 02
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888...... 21,475 30 — $72,396 95
$73,745 09

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:
Argent dans les banques...... $37,843 71
Primes en cours de collection 20,953 33
Bons de la ville de la Nlle Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,8.4 20; St. Bernard Steam Fire Company. $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00 ...... 126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange.. 22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant...... 35,813 11
Prêts sur demande garantis par titres valables...... 35 563 67
Billets à recevoir pour primes...... 4,444 58
Propriétés foncières et meubles de bureau...... 70,844 55
Warrants de l'Etat...... 1,292 70
Débiteurs divers...... 624 82
$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts...... 2 176 26
$358,310 93

PASSIF.

Créanciers divers dividendes non réclamés...... $1,108 75
Pertes ajustées, payables en 18-9...... 13,696 83
Pertes non ajustées, payables en 1889.. 2,238 75 — $17,042 33
Surplus net en vue des porteurs de police...... $341,268 60

L'état ci dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.

[Signé] JAS. FAHEY, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.
W. G. Vincent, H. Larousini, E. J. Bobet, P. Pouts, C. T. Dugazon, G. Pitot, D. Fatjo, Ad. Schreiber, H. Gally, C. E. Schmidt, J. W. Hincks, J. Tuyès.
22janv—1m

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-QUATRIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1888, y compris les primes non acquises de l'année précédente:
Sur risques d'incendie......$169,969 74
Sur risques maritimes...... 4,661 87
Sur risques de rivières...... 5,665 35
Total des primes.$180,296 96
Moins,—Primes non acquises...... 53,446
Primes nettes acquises au 31 mai 1888......$126,850 96
Pertes payées:
Sur risques de feu... 35,371 88
Sur risques maritimes 1,988 23
Sur risques de rivières...... 2,731 59
Taxes et dépenses, moins intérêts...... 16.712 56
Réassurances et primes rendues...... 16,221 1 — 73,025 4
Profits...... $53,825 54
Moins 7 1/2 de dividendes déclarés...... 45 000 00
Surplus...... $8,825 54
La Compagnie possède de l'actif suivant:
Propriétés foncières. $273 482 28
Actions de banques et de chemins de fer...... 40,720 11
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres...... 83,768 11
Billets recevables...... 49,799 09
Primes en cours de collection...... 23,236 55
Actions d'assurances 800 00
Billets hypothécaires ou par jugement... 14,335 00
Argent comptant...... 22,539 32 — $500,680 46

L'exposé ci dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1888.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, Alden McLellan, Aristide Hopkins, John B. Lallande, Paul Fourchy, D. Fatjo, U. Bassetti.
1 juillet—1m

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annul —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes sur incendies..$191,552 63
Primes maritimes.... 2,681 62
Primes des rivières.... 1,380 27
Total des primes...$195,614 52
A ajouter: Primes non acquises de 1887.... 37,146 53 — $232,761 05
A ajouter: intérêt, profits et pertes......$26,374 15
Moins salaires et dépenses générales.... 13,263 62 — 13,110 53
Fonds de surplus de 1887...... 19,367 02
Total......$265,238 60
Pertes payées—
Sur risques de feu....$71,995 24
Sur risques maritimes 3,174 79
Sur risques de rivières 1,200 00
$76,370 03
Compte de réassurances...... 31,669 83
Primes remises et commissions...... 47,760 86
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, corps de sauvetage et souscriptions...... 8,764 48 — 164 565 20
Profits bruts......$100,673 40
Réservé pour primes non expirées......$44,609 49
Pertes non payées...... 11,587 86
Dividende 5 pour cent, juillet 1888...... 10,000 00
Dividende 5 pour cent, janvier 1889...... 10,000 00
Fonds de surplus, 1888...... 24,476 05
$100,673 40 — $100,673 40

ACTIF

Billets reçus pour primes......$317 68
Primes en voie de collection...... 32,463 36
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)...... 22,875 00
Prêts sur hypothèques...... 5,575 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes...... 109,033 00
Stocks de banques, d'assurances et autres...... 21,579 00
Immeuble No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières...... 69,619 34
Meubles de bureau et accessoires.. 4,087 44
Argent comptant et en banque...... 19,122 68
$290,673 40

PASSIF.

Capital-actions......$200,000 00
Réservé pour primes non expirées. 44,609 49
Pertes non payées...... 11,587 86
Dividende 5 pour cent, janvier 1889 10,000 00
Fonds de surplus, 1888...... 24,476 05
$290,673 40

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $5,109 03, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, HERM. CURTIUS, J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES, J. HASSINGER, J. E. MERILH, P. W. DIELMANN, JOHN THORN, LOUIS GRUNEWALD, J. B. MEYERS, GEO H. BRAUGHN, A. G. RICKS, FRANK VATTER, C. R. FISCHER, GEO. LIEDELICH.
13 jan—1m

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie...$211,493 43
Primes de rivières.... 34,759 93
Primes maritimes...... 9,579 31
Primes non acquises, 31 décembre, 1887. 78,737 07 — $334,599 74
A déduire—
Primes non acquises, 31 décembre. 1888. $85 501 30
Primes remboursées. 20,191 86
Réassurances...... 30,519 52
Commissions...... 24,003 65 — 160,216 33
Primes nettes acquises......$174 383 41
A ajouter intérêt...... 35,892 97
Total des recettes......$210,276 38
Moins—
Pertes par le feu, payées......$70,392 09
Pertes de rivières payées...... 3,143 55
Pertes maritimes payées...... 8,503 65
Pertes non ajustées et non échues...... 32,351 49
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences...... 41,977 07 — 156,367 85
Profits nets......$53,908 53
A ajouter, gains de profits et pertes...... 8,308 23
$62,216 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans.$170,150 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane...... 246,530 00
Actions de banques et autres...... 138,203 00
Billets à recevoir...... 21,463 21
Argent comptant...... 25,047 87
Propriétés foncières...... 25,628 35
Primes en voie de collection...... 34,991 08
$662,013 51

PASSIF.

Capital-actions......$375,000 00
Réservé pour primes non acquises. 85,501 30
Réservé pour pertes non payées. 32,351 49
Réservé pour licences non payées dans d'autres Etats...... 300 00
Dividendes...... 18,750 00
Surplus...... 150,110 72
$662 013 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 22me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1888 "(CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.
Robt. Maxwell, W. B. Thompson, G. W. Sentell, Walter C. Flower, I. L. Lyons, Jos. Vignes, Colonel T. L. Macon, A. Xiques, N. Landry, J. M. Walsh, Chas. Holloway, T. S. Waterman, F. J. Odendahl, Frederick Wing, W. A. Phelps, P. Werlein, W. G. Wheeler, A. M. Silbernagel, J. M. Frankenbush, A. G. Lobdell, Simon E. Marx, Lloyd R. Coleman, P. J. Cockburn, C. Hernandez, H. T. Cottam, O. Elmer, J. A. Braselman, J. A. C. Wadsworth, A. M. Delavallade.
31janv—1m

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.

ENCAISSEMENTS.
Primes sur les risques d'incendies..$243,629 43
Primes sur les risques de rivières.... 32,191 74
Primes sur les risques de mers...... 4,152 01
Primes non expirées de 1887...... 61,687 31 — $341,660 49
Moins, primes non expirées de 1888...... 81,125 35
$260,535 14

A AJOUTER.
E-compte et intérêt.$21,744 25
Loyers...... 985 — $ 22,729 25
$283,264 39

DÉBOURSÉS.
Pertes par l'incendie......$112,020 35
Pertes sur les rivières...... 1,613 64
Pertes sur les mers 6,419 77
Cancellations et réassurances...... 75,134 84
Taxes et dépenses. 21,321 69
Réserve pour pertes non ajustées...... 20,000
Dividendes payés en juillet 1888...... 11,000 — $247,510 29
Profits nets......$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant: 1888.
$167,000 Bons consolidés Crossman Ex......$187,040 00
Argent en banque...... 140,145 98
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)...... 53,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)...... 35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle...... 1,300 00
Primes en voie de perception...... 42,033 52
Total......$459,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.
13janv—1mois JAMES FAHEY, Notaire.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de la paroisse d'Orléans, déclarons que le résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents...... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars...... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents...... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents...... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents...... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars...... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-douze dollars, et 62 cents...... 128,512 67

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, n'ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents...... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents...... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{LS}

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE ARTISTE
40 rue Toulouse.
11nov—

Avis aux Créanciers Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.". Insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 63. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein, F. Alpunte, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. R. Bell, B. Benjamin & Co., Louis Balleo, L. Bebolet, J. Branden, J. F. Bartholomy, Bornio & Bro., C. Barbe, J. A. Blaffer & Co, Jean Ballencie, Samuel Bandera, James D. Coleman, Amadie Conturie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Casse, agent, Eugene Coulon, J. Cassard, J. H. Chipot, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Galle, T. B. Dunbar, P. Dejan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Drouet, A. Dumestre, Davallier & Co, S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Fleitas, J. A. Fernandes, Fritz & Branden, J. B. Frank, Gustave Furate, Feiber & Gonsenheim, Mme Gust. Fournade, Joseph Gatzinger, T. Generelly, Isadore Geraud, Goldenhow & Kelly, G. H. Gardner & Co., S. Guinault, E. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anna Hill, C. C. Holts, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeannenaud & Co, B. Jahrens, Harriet Johnson, C. W Kullender, Dr E. Kunnemann, Joseph Larrieu, M. Lamazon, C. L'Hote & Co, Edward Lischy, Labouisse & Dohla, T. Lafon, G. A. Lanaux, E. Monteuse & Co, A. J. Montein, M. Mann, P. Macon, J. G. Monroe, curator, Chas Massien, Succ. de, Philip McCabe, Lucien Mallo, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meilleur, Norton & Bell, A. Olivier & Co, S. Pablo, Mme Anna Perigne, A. Petit, H. Pedarre, A. Palliacio, P. Pons, A. Quimfe Fils, E. Roger & Co, J. Straus, J. E. Sarrazin, G. Schmidt, Strauss, B. Smith, M. Scot, Smith & Ge, F. Sancho, D. H. Symars, J. B. Szolari Schuller, David Stewdt, Mme M. E., E. F. Schmieodere, H. N. Soria, Nicholas Th, A. Tesson, Samuel M. Todd, W. Van Benthuysen, E. Vorster, Philip Vellerie, Phine Wagner, Wm. Whan, Suc. de, Wilkerson & Mosely, B. Wagener, E. L. Zell & Co.

A. M. Ageleota, A. Alciator, Joseph Brugers, Dr. J Bordes, W. R. Bell, adm.alst'r, A. Bedault & Co., Bercier & De Smet, F. Belden, F. Breon, Louis Bauer, R. Beltran, B. E. Barindo, W. Alexandre Bosse, J. A. Borduzat, Comagerie & Lambert, F. Calloway, agent, F. Caro, François Carrere, Cassidy & Miller, P. Casse, N. Connell, L. Charoet, Herman Curtius, John Crickard, Dubois & Lau anfere, P. Duchenne, A. Delamotte, J. C. Denis, De Sulzer Hart & Co., George Degan, G. M. Doyl, M. T. Ducros, A. De Sainte Gême, Manuel Elliott, Florian Flange, Foley, Conger & Co., A. Fusich, Charles Fitz, M. Faliex, E. C. Feinour, G. R. Finalay, Joseph Guenghelmer, Generelly & Aliex, A. Grouchy, Fred Good, Mme Arecio Guivand, Howard Gorman, J. Garidel, Herman & Vignes, George How, M. D., B. Herreo, Mme Henry Hébert, Imcau Aycock & Co, O. B. Johnson, J. M. Justiniani, F. Jaufroid, Emile Kern, Kendig & Co, Anatole Léaumont, B. Laplace, X. Lavnisson, La. Equit. Life Ins. Co, Lang & Bernheimer, Mme J. B. Lepretre, Suc, La. Ice Manufact. Co., Peter Lamia, Charles Manson, J. Mandin, E. Musgrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Manaud, T. Moreau, Orville Marigny, V. Maignan, H. Marks, Bereille Nivette, Frank Oberhauser, H. D. Ogden exécuteur, S. P. Parmly, agent, Pritchard & Beckham, Perkins, Swenson & Co, B. B. Packard, B. Piffet, Planters Cotton Press, E. Rabasse, J. Reviere, Mme Anna Saron, William Sweete, Southern Ramie Culture Assn., Swarbacker & Dryer, H. F. Stureken, Schneider & Zuberbier, J. Siegfriend & Co., S. Szabary, J. J. Stewart, trésorier, F. Soubist, C. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Samazeuth fils, E. A. Terrebonne, S. M. Todd & Co, E. A. Tyler, M. A. Vogel, Jas A. Vignaud, François Voirin, Adolp Wats, L. A. Wiltz, James Wilson, E. E. White, M. A. Zounts &.

ETAT DE SITUATION —DE LA— Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,
A la clôture des affaires le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Actions et bons......$163,353 75
Prêts sur hypothèque...... 89,929 50
Prêts à échéance (avec dépôts de titres comme garantie)...... 29,440 00 — 528,134 00
Prêts sur demande—garantie par dépôts de titres (collatéraux)...$79,162 97
Comptant en mains...... 2,866 79 — 82,029 76
$892,887 01

PASSIF.

Capital payé......$100,000 00
Profits non divisés...... 55,136 27
Savoir: Profits après le paiement des dépenses courantes et toutes les taxes.. $32,284 91
Moins $16,018 58 payés aux déposants pour intérêt et $8000 aux actionnaires durant l'année courante...... 24,018 58
8,266 33
Réservé des profits de cette année......
Ajouter profits non divisés existant le 31 décembre 1887...... 46,869 94
Total réservé jusqu'à date...... 55,136 27
Dû aux déposants...... 737,486 74
Dividendes non payés...... 264 00
$892,887 01

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi ce 31e jour de décembre A. D. 1888.

ROBT P. UPTON, Notaire.
1er janv—1aem

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses **Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes**, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La solution d'**Ergotine Bonjean** est un des meilleurs hémostatiques.— Les **Dragées d'Ergotine Bonjean** sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris

DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

VICHY

Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BRULATOUR MARCEL MAJEAU.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, paroisse d'Orléans,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,171.—Division C.

Dans l'affaire de Benjamin Ory, demandant une monition

A tous ceux que cela concerne, salut:

ATTENDU qu'à une vente publique pour taxes d'Etat non payées des années 1870 à 1879, assessées diversement aux noms de James Cain, John Moylan, P. P. Kendall et Franklin Fire Insurance Co, James D. Houston, collecteur de taxes d'Etat pour le district supérieur de la ville de la Nouvelle Orléans, a vendu et adjugé à Benjamin Ory, dernier enchérisseur, le 23 août 1880, en vertu de l'autorité dont il était investi par la loi No 63 de l'Assemblée générale de 1884, approuvée le 10 juillet 1884, la propriété ci-après décrite, savoir:

Cinq (5) certains lots de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues St-Denis, Dryades, Tolédano et Louisiana avenue, désignés comme lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 466; les dits lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 123 pieds.

Et, attendu que le dit Benjamin Ory s'est adressé à cette Cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2471, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane de 1870.

Par conséquent, toutes personnes ayant un intérêt dans la dite propriété sont prévenues et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre la dite propriété, par suite d'une informalité dans les avis, procédure, publication, assessements, descriptions ou adjudications en vertu desquels a eu lieu la vente ci dessus mentionnée, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans les annonces de la vente, ou relativement à l'époque où s'est faite la vente, ou de la manière dont elle a été opérée ou par suite de tout autre défectuosité,—d'avoir, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition, à déduire les raisons pour lesquelles la vente ci-dessus mentionnée ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Pour copie conforme au bureau du greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.

JAS D RANKIN, Député-Greffier.
21fév—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Dame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 22me jour de janvier 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:

Madame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux—No 25,822—Cour Civile de District, Division C.

Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats de la demanderesse, et en fournissant preuve de la demande, et la loi, étant en sa faveur:

Il est ordonné que le défaut ici enregistré le 16 janv. 1889, soit maintenant confirmé; et, en conséquence il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Marie Agnes Ryan et contre le défendeur, John Bruns, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux; et de plus que la dite demanderesse ait jugement contre le dit défendeur, John Bruns, individuellement et comme membre de la raison sociale Jon Bruns & Son, et contre ladite raison, in solido pour la somme entière de $2292.30 avec intérêt légal depuis à partir du 3 janvier 1889, jusqu'à paiement, et tous les frais du procès, avec entière admission et maintien de son hypothèque légale sur toute la propriété foncière de son époux et devant être payée de préférence avant tous les autres créanciers, du produit de la vente de la dite propriété.

Jugement rendu le 22 janvier 1889.
Jugement signé le 29 janvier 1889.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nlle-Orléans, le 31 janvier de l'An du Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

JOS. L. PERCY, Sous-Greffier.
15fév—1f p sem—30j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 15e jour de février 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci après, dans les termes suivants, savoir: Mme Mary Supple contre John Harry Bruns, No 25,870.—Division A. Dans cette affaire soumise à la Cour, avec le consentement des avocats employés, la Cour considérant que la loi et les témoignages sont en faveur de la demanderesse, et pour les motifs assignés oralement par le tribunal, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de Mme Mary Supple, femme de John Harry Bruns et contre John McNally, syndic provisoire des insolvables, John Bruns & Son, la reconnaissant comme propriétaire, pour ses droits séparés et paraphernaux, etc., un lit se repliant, deux meubles de chambres à coucher, un sideboard, un meuble de salle à manger, accessoires de cuisine, 3 pendules, plats, literie et rideaux en dentelle, et ordonnant au syndic provisoire ci-dessus nommé de s'abstenir de prendre possession de ces objets; il est de plus ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur de ladite Mme Mary Supple et contre son mari, John Harry Bruns, décrétant une séparation de biens entre eux, les défendeurs devant payer les dépenses.

Jugement rendu le 11 février 1889.
Jugement signé le 15 février 1889.

(Signé) THOS. H. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi j'ai ci joint apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 15e jour de février, en l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt neuf.

E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.
18 fév—1 f par sem pendant 30 j.

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif DE **THAPSIA**

à la Marque de Hippocrate et Gallien

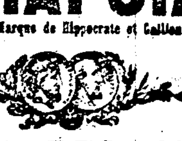

De la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

ETAT DE SITUATION —DE LA— Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,
En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26 février 1889.

ACTIF:

Prêts et escomptes......$1,813,817 91
Surtirages...... 64,690 00
Bons des E.-U., garantie de la circulation...... 200,000 00
Bons des E.-U., garantie des dépôts...... 200,000 00
Bons des E.-U. en main...... 3,200 00
Autres bons, actions et effets hypothécaires...... 670,464 10
Dû par des agents de réserve approuvés...... 283,817 11
Dû par d'autres banques nationales...... 295,180 30
Dû par des banques d'Etat et banquiers...... 41,011 55
Immeuble, mobilier et installation...... 95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées...... 7,548 67
Primes payées...... 91,939 08
Chèques et autres items-comptant. $1,533 70
Echange pour le Comptoir d'Echange...... 195,138 21
Billets d'autres banques...... 30,059 00
Monnaie fractionnaire (comprenant les nickels)...... 1,639 76
Espèces, y compris des certificats en or du Trésor...... 444,695 50
Billets Legal tender...... 290,000 00 — 963,067 20
Fonds de rachat en la possession du Trésorier des E.-U. 5 pour cent de la circulation...... 9,000 00
Total......$4,739,372 45

PASSIF.

Actions du capital payées......$200,000 00
Fonds de surplus...... 500,000 00
Profits indivis...... 66,965 47
Billets de banques nationales à percevoir...... 172,450 00
Dépôts individuels retirables sur chèques... $3,076,715 33
Certificats de dépôts sur demande...... 65,542 50
Chèques certifiés...... 89,078 05
Chèques du caissier à rentrer.... 42 194 50
Dépôts des E.-U. 220,000 00 — 3,493,530 38
Dû à d'autres banques nationales...... 91,812 25
Dû à des banques d'Etat et banquiers...... 163,614 35
Total......$4,739,372 45

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, WILLIAM PALFREY, caissier de la susdite banque, jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai, autant que je le sache et croie.

WILLIAM PALFREY, Caissier.

Fait sous serment et signé pardevant moi, le 7ème jour de mars 1889.

GEO. W. CHRISTY, Notaire.

Trouvé correct par: JOHN H. HANNA, SAM'L DELGADO, FRANK T. HOWARD, Directeurs.
9mars—3f

PAR LE CONSTABLE.

William Cosgrove & Cie. vs. Louis Gimbel "A. S. Johnson."

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 4 943—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, contre "A. S. Johnson" dans l'affaire ci-dessus nommée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située à Burtheville, dans l'îlet borné par Live Oak, Calhoun, Laurel et le Upper City Park, mesurant 144 pieds, 7 pouces, 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds, 6 pouces, 7 1/2 lignes sur la rue Laurel et 184 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur le côté opposé, acquis le 7 juin 1881, et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le livre No 14, folio 457

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13mars—13 20 27—3 10 13avril.

J INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
102......Rue Conti......102
8juin—Dim

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Lim. Ex...7:00 am	No 4 Fast Mail...7:00 am
No 5 Coast....9:00 am	No 6 Coast.....3:40 pm
No 1 Fast Mail 7:20 pm	No 2 Lim. Ex...3:05 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen....9:15 am
No 3 Chic.and N. O. Lim...7:30 am	No 4 St-Louis and Chic.Ex...5:30 pm
TEXAS AND PACIFIC.	
No 52 California Express......7:00 pm	No 51 California Express......8:45 am
No 54 B. R. Local......10:10 am	No 53 B. R. Local......3:50 pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited.11:00 am	No 2 Limited...3:35 pm
No 5 Fast line.6:30 am	No 6 Fastline..9:00 pm
LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.	
No. 1......9:00 am	No. 2......5:00 pm
No. 3......6:25 pm	No. 4......8:00 am
No. 5......10:00 am	No. 6......3:45 pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.	
No 19 Califor..3:10 pm	No 20 Califor..11:25 am
No 17 Local...6:55 am	No 18 Local....7:20 pm
NEW ORLEANS AND GULF RAIL ROAD.	
Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m., 4:00 p.m., 4:50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m., 5:00 p.m
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach...9:30 am. Dimanches seulement—6:00 am., 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS, COVINGTON.

Le dimanche.
Arrivée......7:00 pm | Départ......7:30 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée......8.45 am | Départ......3:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

SAMEDI, 16 MARS 1889.

Rivière Rouge—HALLETTE, à 5 P M
Rivière Rouge—G. W. SENTELL, à 5 P M
Ouachita River—ASSUMPTION, à 5 P M
Bayou Têche—E. W. COLE, à 5 P M
St-Louis—CITY OF BATON ROUGE, à 5 P M
Bayous Macon et Tensas—H J DICKEY, à 5 P M
Bayous Macon et Tensas—H HANNA BLANKS, à 5 P M
Vicksburg—T. P. LEATHERS, à 5 P M
Cincinnati—NEW MARY HOUSTON, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Pointe Houmas—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Bayou Lafourche—WHISPER, à 5 P M

LUNDI, 18 MARS 1889.

Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M
Point Houmas—MARY Z COMEAUX, à 11 A M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 P M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 15 MARS 1889

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Newton, Kelley, Liverpool.
Steamship New Orleans, Halsey, New-York.
Steamship Seneca, Quick, New York.
Barque (esp) Catalina, Garriga, Barcelone.
Goëlette (am) Taylor Dickson, Lake, Pensacola sur lest.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Stroma, McFarlane, New York.
Goëlette (ang) Peerless, Bodden, Ruatan.

BATEAUX A VAPEUR.

Mary Z Comeaux, Comeaux, Donaldsonville.
Grand Isle, Sweeney, Grand Isle.
G W Sentell, Childs, Shreveport.
T P Leathers, Leathers, Grand Lake.
Louise, Port Vincent.
Henry Lourey, Long, St-Louis, avec 6 barges.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Newton—4024 balles coton 4040 sacs tourteaux farine graine coton 44,602 18/56 boisseaux maïs en grenier 600 douves.

BARCELONE—par barque Catalina—500 balles coton 40,000 douves.

IMPORTATIONS.

KINGSTON, JA.—par steamship Robina—229 barils oranges State National Bank.

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE — par steamer Mary Z Comeaux—124 barils sucre 12 boucts sucre 204 barils mélasse et fret assorti.

GRAND ISLE—par steamer Grand Isle—47 sacs riz brut et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer G W Sentell—76 balles coton 5414 sacs graine coton et fret assorti.

GRAND LAKE—par steamer T P Leathers—537 balles coton 939 sacs graine coton et fret assorti.

PORT VINCENT—par steamer Louise—6 balles coton.

ST-LOUIS—par towboat Henry Lourey et barges—323,000 boisseaux maïs en grenier.

Par les chemins de fer.

SHELL BEACH RAILROAD—47 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—439 balles coton 35 boucts sucre 72 barils sucre 1 demi-barils sucre 60 barils mélasse et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—Fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—3550 balles coton 2357 sacs tourteaux et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—597 balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—243 balles coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—552 balles coton 2600 sacs farine graine coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK
Goëlette Alice McDonald, Dukeshire...chargement 5 mars
Steamship Chalmette, Mason......parti 12 mars
Steamship Louisiana, Gager......parti 16 mars
Steamship El Monte, Hawthorne..parti 16 mars

PHILADELPHIE.
Barque Geo W Sweeney, Hewitt......partie 6 mars

ROCKPORT, ME.
Goëlette Kate E Morse, Crocker...en char. 8 mars

LIVERPOOL.
Steamship Counsellor, ...parti 19 janv
Steamship Franciscan, Arundel......parti 13 fév
Steamship Yucatan, Foster......parti 14 fév
Steamship Navarro, Aldeco......parti 16 fév
Steamship Gallego, Arrinataga......parti 23 fév
Steamship Federibo, Gartier......parti 23 fév
Steamship Explorer, Brown......parti 26 fév
Steamship Professor, Keller......parti 27 fév
Steamship Emiliano, Albonegia......parti 2 mars
Steamship Editor, Chandler......parti 5 mars
Steamship Architect, Bond......parti 9 fév
Steamship Australian, Peters......parti 10 mars

LONDRES.
Steamship Legislator, Jackson......parti 13 mars

SWANSEA.
Steamship Federation, Pinkham......parti 15 fév
Steamship City of Lincoln, Fry......parti 7 mars

ST-VINCENT, CAP DE VERDE.
Steamship Cairo, ...parti 6 mars
Steamship Mandalay, Ellison......parti 13 mars

BREME.
Steamship City of Lincoln, Fry......parti 4 mars

ANVERS.
Steamship Marseille, Mollière......parti 26 fév
Steamship Obock, Petitville......parti 10 fév
Steamship Bordeaux, Blanchandin......parti 31 janv

BORDEAUX.
Steamship Marseille, Mollière......parti 1er mars

MARSEILLE.
Steamship Paris, ...en char. 20 fév

PALERME.
Steamship Rochdale, Tindall......parti 16 fév

SICILE.
Steamship Ponca, Bowen......parti 4 mars

PAUILLAC.
Steamship Bordeaux, Blanchandin......parti 9 fév

PERNAMBUCO.
Steamship Straits of Gibraltar, ...parti 28 fév
Steamship Chilian, ...parti 3 mars

MONTEVIDEO.
Barque Volturno, Maresca......partie 3 janv
Steamship Caxton, ...parti 18 fév

CASTELLAMARE.
Brick Selina Stanford, Starita......parti 29 janv

BUENOS AYRES.
Barque Guiseppe, Lauro......partie 11 janv

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	Destination	Position
STEAMERS.		
Assyrian	Havre	rue 5e
Buenos Ayrean	Havre	rue 6e
Californian	Liverpool	1er dist. 21
Cadiz	Liverpool	rue 3e
Campechane	Campèche	1e dist. 17
Darien	Liverpool	1er dist. 36
Excelsior	New York	Alger
Inventor	Liverpool	2e dist. 10
Joaquin Ancona	......	Alger
Leonora	Liverpool	3e dist. 26
Miguel M Pinillos	Barcelone	4e dist. 40
Morgan	Bluefields	Alger
Ocean King	Londres et Brême	rue 3e
Ruperra	Rouen	Elevator
Robinia	Queenstown	Elevator
Stroma	Port Limon	1er dist. 13
NAVIRES.		
Stephan	Havre	1er dist. 36
BARQUES.		
Marcelle	......	rue Philip
Pallas	Russie	rue 7e
Prince Victor	Russie	2e dist. 28
Prince Albert	Russie	3e dist. 33
San Luigi	Lisbonne	2e dist. 18
Susanna	Russie	3e dist. 29
Teresa Figueras	Barcelone	rue 7e
BRICKS.		
Enrique	......	Alger
GOELETTES.		
Isaac Rich	......	Alger
Brothers	St-Ann's Bay	1er dist. 16
Peerless	Ruatan	1er dist. 14
Royalist	Utilla	2e dist. 18
Santo Oteri	......	1er dist. 15
St-Thomas	Malaga	1er dist. 34

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété améliorée connue comme le No 10 rue Perdido et d'une propriété rue Claiborne, entre Bourbon et Union (la rue en arrière étant la rue Derbigny), à des conditions favorables, dans l'affaire de Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,997—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, des propriétés ci après décrites à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont désignées par le No 10 rue Perdido, et les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, St-Charles et Carondelet, désigné comme lot numéro treize sur un plan ainsi que le certificat de mesurement fait par Louis H. Pilié, voyer, le 7 avril 1884 et annexé à un acte de vente fait par les héritiers de D. G. & E. M. Wilson à Hugh McCloskey, le 20 mai 1884, pardevant James Fahey, notaire, pour la paroisse d'Orléans, et le dit lot mesure, suivant le susdit plan, mesure américaine, vingt-six pieds, deux pouces et trois lignes de face rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds, cinq pouces et six lignes sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et une profondeur de cent deux pieds, six pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Carondelet et vingt-six pieds, deux pouces et deux lignes de largeur dans le fond avec l'usage des murs mitoyens des deux côtés et dans le fond du dit local qui sont inclus dans la vente par les dits héritiers à Hugh McCloskey, et qui est la même propriété acquise par Hugh McCloskey des héritiers de D. G. & E. M. Wilson, le 20 mai 1884, par acte pardevant James Fahey, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans.

2° Ce certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui en dépendent, ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Troisième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet numéro sept cent cinquante, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Bourbon et Union, désigné comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire dans cette ville, le 20 juin 1879, et suivant le dit plan le lot mesure, en mesure américaine, trente pieds onze pouces six lignes et quatre-cinquièmes de face à la rue Claiborne, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; étant le même lot que Hugh McCloskey a acquis de Frederick Robert par acte, le 15 septembre 1885, pardevant John G. Eustis, notaire public.

Termes et conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets d'acquéreur, daté du jour de vente avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement et pour la propriété secondement décrite, un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit pour la vente, en billets de l'acquéreur daté du jour de vente, avec intérêt comme le précédent jusqu'au paiement.

La portion à crédit pour les deux propriétés devant être scellée par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale avec les clauses de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur de la propriété premièrement décrite devant assurer les améliorations qui y sont pour au moins mille piastres et transférer la police au syndic.

L'acquéreur de chacune des propriétés devant sur le paiement des taxes pour l'année 1889 en outre du prix de l'adjudication.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avr 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil d'un REMORQUEUR de valeur et de première classe connu comme le "E. A. BURKE," et de BARGES connues comme le "MAUDE McLAIN" et "KEYSTONE," ensemble avec leurs agrès, appareils, meubles, etc., dans l'affaire de

L. O. Desforges & Cie vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,390—En vertu d'un ordre de vente, daté le 7 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le remorqueur "E. A. Burke" et les barges "Maude McLain" et "Keystone," avec leurs agrès, appareils, meubles etc., tels qu'ils se trouvent dans le fleuve Mississippi, à Alger, près du débarcadère du ferry du troisième district.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12, 19, 26—2, 9, 13 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de valeur connu comme "Claud Brenan".

Thomas Nugent vs. Bill Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,8?7—En vertu d'un ordre de vente, daté du 4 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique aux lieux ci après désignés, le VENDREDI, 22 mars 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Devant la remise et les écuries de vente de Wm. B. Leonard, No 70 rue Baronne—

Le cheval de course bai de valeur appelé "Claud Brenan".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11,14,18,22

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mathilda Mathien vs Robert McCandlish.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, No 11,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 19me jour de mars 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Valmont et Belcastle, désigné par le No 11 sur un plan par F. N. Tourné, architecte, daté le 23 juin 1866, déposé dans le bureau de A. Boudousquié, anciennement notaire en cette ville et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Mme Mary Orkus de la veuve et des héritiers de John A. Mayer, le 11 juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 fév—15 22 28—1 8 15 19 mars

FEUILLETON.

No 14 — Commencé le 1er mars.

ROSE MIGNON.

PAR A. DALSÈME.

IX

LE CALVAIRE.

(Suite.)

—J'ai été aux écoutes. En catimini, rassurez-vous. Sans trahir la cause de ma présence, j'ai glané les on-dit.

Rose ploya son joli cou nacré.

—Ma pauvre mère! Que les premiers instants vont lui être cruels!

Puis résolument, elle ajouta:

—Il le fallait!

—Encore cette affirmation! dit Roger.

—Oh! fit-elle, les mains jointes, ne m'interrogez plus. J'en ai trop dit déjà. Puisque je suis condamnée à vivre, aidez ma pensée, du moins, à se détacher du passé.

—Oui, fit Mme Gervaise, comme je m'en détachai moi-même jadis. Je m'étais, juré moi aussi, de ne plus exister pour les miens. J'ai tenu parole. Pourquoi vous jugerais-je moins courageuse, vous? On ne persiste pas dans une détermination comme la vôtre sans d'inexorables motifs. Soyez en paix et ne songeons désormais qu'à l'avenir.

La nièce de Mme Gervaise, la cousine de Roger, darda sur la mère et sur le fils un long regard. Elle fit quelques pas, lentement: comme une reconnaissance à travers ce logis qui devenait le sien; examinant les êtres, dirigeant sa démarche alanguie de convalescente vers la table sur laquelle des rouleaux de fil d'archal scintillaient entre des grappes de perles noires et blanches, vers la muraille où deux ou trois couronnes achevées pendaient, accrochées à des pitons en fer.

Et détachant un de ces emblèmes funéraires, l'élevant au-dessus de son front, elle dit:

—Rose Mignon est morte.... Laissez prier pour elle Louisette Durand.

X

COMPLOT DE BANDITS

En se faisant voiturier rue de Babylone, Eloi Cornebize s'était conformé à l'engagement contracté, lors de son expulsion par la marquise, autant vis-à-vis de lui-même qu'envers Adhémar de Mondauphin.

Devant l'hôtel, les groupes avaient encore grossi, depuis tantôt.

On attendait. Quoi? Nul ne l'eût su dire au juste.

Mais rien au monde n'est tenace comme la persévérance des gens qui attendent ce quelque chose de vague dont la foule a le pressentiment.

Eloi franchit prestement la grille. Si hâtive était son allure, qu'il n'eut pas le temps de voir Renée Margal, demeurée parmi les assistants. Dans la galerie du rez-de-chaussée, il trouva Adhémar qui, un fleuret à la main, se livrait à des dégagements et à des parades, avec le même entrain que s'il eût eu un adversaire en face de lui.

—J'exécute ma promesse, dit pour premier mot le chef de claque.

—Quelle promesse? fit le marquis dont la figure reflétait la contrainte et les yeux une sorte d'égarement.

—Ma promesse d'il y a quatre jours; ne vous souvenez-vous plus?

—Si,...... au contraire...... Eh bien?

—Eh bien! Je tombe à propos. Mme la marquise ne nous dérangera pas.

Le gendre de Xavier Serquigny eut un soubresaut violent.

—Comment savez-vous?.... commença-t-il.

—Les événements? Oh! de la façon la plus simple. A l'heure où je vous parle, madame la marquise connaît l'endroit précis d'où sa fille s'est élancée dans la Seine et embauche du monde pour retrouver le corps.

M. de Mondauphin se remit à plastronner de toute sa vigueur contre la muraille.

—Oui, dit-il sourdement, un coup de tête de ma bru, un coup de folie!

—Nom d'une bobinette! monsieur le marquis, on croirait presque que vous en éprouvez du remords? Vous seriez son meurtrier, que vous ne vous démèneriez pas plus furieusement!

Le marquis abaissa son arme; ses traits étaient livides, ses jambes flageolaient.

—Taisez-vous! cria-t-il. Malheureux! taisez-vous!

—Eh! c'est une manière de plaisanterie, reprit Eloi. Le suicide est avéré. On a des preuves.

Adhémar respira bruyamment.

—D'abord celle-ci, fit-il en exhumant des dessous de son veston de velours le billet tracé par Rose.

Quatre lignes d'écriture, pas plus.

L'applaudisseur breveté, ayant lu, haussa les épaules, et froidement:

—Peuh! dit-il, un autographe de quatre lignes, ça ne pèse pas lourd, en pareil cas. Qu'est-ce qui démontrera la mort? Le cadavre. Vous avez intérêt à ce qu'on le repêche, étant héritier.

—Héritier?

—Vous ou madame la marquise. N'est-ce pas tout un? Après elle, après vous, qui aura vos fortunes, celle de M. Serquigny? Votre fils.

—Naturellement, dit le marquis avec la grimace d'un fourbe dont on a deviné la secrète pensée.

Puis, comme incité à adjoindre une diversion à celle de l'escrime:

—Mon fils, ajouta-t-il, je ne l'ai pas vu encore d'aujourd'hui.

Il sonna.

Un valet parut.

—Qu'on m'amène Théobald.

Adhémar retomba en garde, recommença à s'exercer du fleuret, se découvrant ou s'effaçant, rompant ou se fendant à fond, jusqu'au moment où la porte se rouvrit.

L'enfant arrivait, conduit par une longue femme à longs bras anguleux, à long nez crochu, à longues lèvres minces et à longs bandeaux roux: le prototype de l'institutrice anglaise; le spécimen inimitable de cette méthodique *governess* que la Grande-Bretagne fabrique couramment pour l'exportation.

Il fit halte sur le seuil, avec une moue craintive.

C'était un bambin très chétif, tout pâlot, le front bombé outre mesure sous sa frange de cheveux châtains clairsemés, les sourcils rares, le regard voilé, le menton vieillot, avec des traits délicats de fillette souffreteuse et des membres grêles de rachitique: produit atrophié d'une race abâtardie.

—Approche, dit M. de Mondauphin.

Théobald ébaucha quelques pas, timidement.

Le marquis attirait, encourageait par signes ce rejeton de son sang, qui, s'il ne lui tenait pas par les fibres du cœur, flattait du moins, chez lui, la vanité du nom.

—Approche, approche; viens dire bonjour à ton père.

Mais Théobald, scrutant des yeux les recoins de la pièce, demanda:

—Où sont petite mère, petite sœur?

Et comme on ne lui répondait pas, insistant:

—Pourquoi est-ce que je n'embrasse plus maman ni sœur Rose?

Le regard fixé sur Eloi, il recula tout à coup.

—J'ai peur, murmura-t-il.

—Poltron, fit Adhémar, peur de quoi?

—Du monsieur.

—C'est un ami...... Avance...... Voyons, tu ne me crois pas?

—J'ai peur, répéta le bambin en accentuant son mouvement de retraite.

Le marquis eut un geste irrité.

—C'est bien. Qu'on le remmène.

La gouvernante obéit.

Adhémar de Mondauphin fit volte-face vers Cornebize.

—Voilà l'œuvre de la mère, reprit-il; je suis pour mon fils un étranger!

—Bah! déclama l'ancien aide-préparateur avec un mauvais sourire, détraquée comme elle l'est, la mère ne sera plus longtemps un embarras.... A votre place, monsieur le marquis, il est quelqu'un dont je me préoccuperais davantage.

—Qui cela?

—Gervaise Serquigny.

—Oh! j'ai beaucoup pensé à elle, depuis quatre jours.

—Et moi, donc!

—Vous?

—Oui. Pouvais-je oublier de quel ton vous vous êtes écrié: "Si elle vit, malheur à elle!" J'en ai encore la chair de poule, monsieur le marquis.

—Mais si cette Gervaise n'existait plus?

—Eh bien?

—Les millions que lui attribue le testament de mon beau-père nous feraient retour, à nous autres.

—Au bout de trente ans, oui.

—Comment?

—Ignorez-vous que l'Etat demeure pendant cette période détenteur de tout legs dont le destinataire ne s'est pas révélé?

—A moins qu'on ne produise un extrait de son acte mortuaire.

—Et cet extrait?

—Il suffirait, pour l'obtenir, de connaître le lieu de décès de Gervaise.

—Or, voilà le *hic*, précisément.

—Bah! en payant.... Je donnerai dix mille francs, cinquante mille francs, cent mille, s'il le fallait.

—A qui?

—A qui entreprendrait les recherches.... A vous, au cas où vous vous en chargeriez.

—Oh! moi, monsieur le marquis, j'ai à vous offrir mieux que de pures suppositions.

—Vous avez une certitude?

—Oui.... Une certitude qui s'harmonise mal avec vos conjectures, par exemple!....

—Hé?

—Gervaise vit.

M. de Mondauphin fit un prodigieux haut-le-corps.

—Qu'en savez-vous? prononça-t-il d'une voix altérée.

Cornebize se délectait de son coup de théâtre; savourant ses effets, scandant chaque syllabe, il répondit:

—Je l'ai vue.

—Vue!

—Oui, vue, de mes yeux vue, ce qui s'appelle vue, comme on dit dans Molière; et pas plus loin qu'il y a trois quarts d'heure environ.

—Oh!

—Dans votre rue même, s'en allant comme je venais. Ah! le hasard est un grand maître, on ne le répètera jamais trop. Vous concevez que je n'ai pas balancé une seconde, monsieur le marquis. Impossible de me dédoubler. Mais j'étais toujours sûr de vous retrouver, vous. Elle, c'était différent. Donc, je l'ai suivie.

—Et?

—Et je sais où elle niche.... Où elle perche, plutôt.

—C'est?

—Ah! monsieur le marquis, cela vaut quelque chose, ce que vous souhaitez apprendre là!....

Eloi se campa dans une pose magnanime, fit entendre un pathétique reniflement.

—Nom d'une bobinette! Je vous le dirais cependant gratis! Vous me traitez assez en ami pour que ma sympathie ne marchande pas!....

Mais, se reprenant:

—Au fait, que vous importe? Ça vous est égal, pas vrai? Vous n'avez pas envie de courir la presser sur votre cœur, la Gervaise. Adhémar, tête basse, grinçait des dents.

—Elle vit! murmurait-il, elle vit!

—Au premier choc, continuait Eloi, une appréhension m'avait empoigné. Je me disais: "Elle a eu vent de quelque chose: elle est sortie de sa coquille pour pour tâter le terrain!" Idée absurde. La rencontre rue de Babylone n'était qu'une coïncidence. Gervaise a dû récemment quitter le trou de province où elle s'était enterrée pour s'assurer le repos. Et tout en la filant; "En voici une qui désormais ne va guère être à la noce!" ne pouvais-je m'empêcher de ruminer à part moi, connaissant vos intentions.

—Elles n'ont pas changé, fit M. de Mondauphin entre ses gencives serrées.

—Vous dites, monsieur le marquis?

Adhémar se redressa, les traits durs, l'accent féroce.

—Je dis, articula-t-il, que le testament de mon beau-père est une abomination! Je dis que c'est à Théobald que doit échoir la fortune! Je dis que déposséder mon fils comme bénéficiaire, moi comme usufruitier, est une inqualifiable friponnerie! Je dis, enfin, je dis que puisqu'un obstacle se met à la traverse, je n'aurai de répit qu'après l'avoir brisé!

—On! oh! mâchonna le fiancé de Renée Margal en faisant claquer sa langue comme un gourmand émoustillé par quelque succulente dégustation.

Le marquis alla jeter un coup d'œil derrière la portière dont il avait appris à ses dépens à se méfier.

Rassuré par l'inspection:

—Cornebize! fit-il, sombrant la voix, cet acte de décès dont je proposais cent mille francs tout à l'heure, j'en donnerais volontiers deux cent mille, à présent.

—Tudieu! je le crois sans peine! Tout à l'heure, vous supposiez Gervaise défunte, et à présent vous savez qu'elle se porte comme vous et moi!

—Aussi doublé-je la somme, Cornebize...... Me conseilleriez-vous de la tripler?

Les deux coquins étaient face à face. Durant vingt-cinq secondes, ils s'entre-regardèrent dans le blanc des yeux. Mondauphin se sentait compris, et il attendait une réponse. Eloi délibérait avec lui-même, visiblement partagé entre la convoitise et la terreur.

—Marquis, murmura-t-il, marquis, il y a gros à risquer.

—Allons donc! pour les imbéciles!

—Les gendarmes ont pincé bien des malins, et la guillotine en a raccourci plus d'un!

—Mais une entreprise expéditive, sans tapage qui ne laisserait à sa suite aucune trace?

Adhémar détachait d'une panoplie un stylet dont le manche de jade émergeait d'une gaine en peau de requin.

—Autrefois, reprit-il, j'ai rapporté cette arme d'un voyage en Malaisie; son métal a trempé dans un bain de curare; la moindre piqûre de sa pointe barbelée serait plus sûre qu'une balle de revolver... Quant à la victime rien à craindre d'elle. Rien à redouter autour d'elle, non plus: une malheureuse de qui nul ne s'inquiètera....

—Erreur, monsieur; détrompez-vous; Gervaise a un fils.

—Un fils!

—Le nôtre, parbleu! Oh! ne vous en chagrinez pas relativement à l'héritage. Parmi les professions de ma jeunesse, je m'honore d'avoir exercé celle de clerc. J'ai suffisamment feuilleté le code pour savoir que les enfants naturels non reconnus sont dépourvus de droits sur les biens d'une succession. Or Gervaise, afin de ne point compromettre le nom de sa famille, sans doute, s'est dessaisie de ce nom. Logiquement, y ayant renoncé, elle ne pouvait le transmettre à un fils que l'on appelle simplement M. Roger, comme on appelle la mère Mme Gervaise, tout court. Donc, Roger n'a pas été reconnu, c'est certain.

Sur un ton de componction, l'ancien aide empailleur poursuivit:

—Gervaise, cependant, en est-elle moins mère? Et moi? Moi.... Ah! tenez, il y a une heure, pour la première fois, mes entrailles paternelles ont tressailli. Un regain de tendresse me reprenait, pour celle de qui est né cet enfant. Comment oublierais-je l'amour qu'elle m'a prodigué!

—Depuis bientôt vingt-cinq ans elle ne vous est plus rien! Adhémar.

—C'est ce que je me dis.

—Et trois cent mille francs sont un joli denier!

—Trois cent mille? répéta Eloi.

—Mettons quatre cents.

Les yeux du sacripant étincelèrent. La convoitise, décidément, l'emportait.

—Substituez au 4 un 5, fit-il, un tout petit 5, et l'on verra.

—Le demi-million! Malepeste!

—Vous, monsieur le marquis, vous n'aurez qu'à empocher. Moi, ma besogne sera dangereuse.

Cornebize avait blêmi.

Le sentiment du péril à braver faisait courir le long de son épiderme un frisson.

—Avant tout, pas de poignard, reprit-il. Supprimer l'obstacle, passe. Le cas est à examiner. Seulement il faudrait que la suppression fût attribuée à un accident. Pas besoin d'insister sur un principe aussi élémentaire.

Mondauphin réintégra l'arme à la place d'où il l'avait décrochée.

—Nous chercherons, dit-il, mais un demi-million!

—Eh! c'est un courtage modéré comparé au gain qui tomberait dans votre escarcelle si le destin voulait que Mme la marquise rendît son âme à Dieu!

—Oui, murmura Adhémar, l'état de la marquise est grave; après avoir épuisé sans résultat les ressources ordinaires du codex, elle en est aux remèdes les plus énergiques, à ces poisons médicinaux qu'on n'ose administrer qu'avec circonspection....

Il s'interrompit, réfléchit, et, se frappant le front:

—J'ai trouvé!

Il fit signe à Eloi de l'attendre, souleva la tapisserie turque. Par le salon contigu, il coupait vers l'escalier de dégagement qui, au premier étage, débouchait sur l'appartement de Mme de Montdauphin.

Dans un cabinet attenant, des boîtes des fioles à étiquettes numérotées s'étalaient sur une tablette.

Le marquis passa en revue cette pharmacopée; ses yeux se fixèrent sur un minuscule flacon. Ses doigts s'avançaient pour le saisir.

Il hésita.

Sa main tremblait. Sous ses cheveux, perlait cette sueur froide qui, à l'instant décisif, mouille les tempes des criminels; mais son irrésolution n'eut qu'une durée fugitive.

—Allons! marmota-t-il, pas de niaise pusillanimité.

(A continuer.)

On discute, à table, sur la peine de mort.

Ceux-ci sont contre; ceux-là sont pour.

Un docteur en médecine, adversaire acharné de l'exécution capitale, s'écrie:

—C'est indigne! Un homme n'a pas de droit sur la vie de son semblable.

Une jeune dame:

—Alors, monsieur, pourquoi êtes-vous médecin?

Dans un ménage d'ouvriers parisiens l'enfant mord à belles dents dans un général Boulanger en pain d'épices que le père lui a payé pour sa fête.

—Eh bien! quoi.... dit-il, je l'aime, moi, c't' homme-là. Mon petit le mange, le bourgeois peut bien l'avaler.